

DIAGNOSTIC PLOMB AVANT TRAVAUX

(Suivant norme NFX46-032)

Numéro de dossier : SENAT_56312_LINGETTESPLOMB
Date du repérage : 30/10/2025

Adresse du bien immobilier	Donneur d'ordre / Propriétaire :
<i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : ... Paris Adresse : Palais du Luxembourg Commune : 75006 Paris	Donneur d'ordre : SENAT – Mme SALORD 15, rue de Vaugirard 75016 Paris Propriétaire : SENAT 15, rue de Vaugirard 75016 Paris

Information sur le bien	
Catégorie : Autres Surface : Usage : Autres Enseigne : SENAT	

Société réalisant le constat	
Nom et prénom de l'auteur du constat	Samir MENAOUAR
N° de certificat de certification	TC21-0099 le 03/06/2021
Nom de l'organisme de certification	TECHNICERT
Organisme d'assurance professionnelle	ALLIANZ
N° de contrat d'assurance	56174801
Date de validité :	31/12/2025

Ce diagnostic plomb avant travaux a été rédigé par MENAOUAR Samir le 11/04/2025.	
--	---

Objectif de la mission :

Dans le cadre des mesures préfectorales d'urgence à la suite du signalement d'un cas de saturnisme ou d'un risque d'exposition au plomb concernant un enfant mineur, les nouvelles dispositions précisent l'obligation pour le propriétaire, en présence de revêtement dégradés contenant du plomb mis en évidence dans le diagnostic, de réaliser les travaux nécessaires pour supprimer le risque d'exposition au plomb.

Le présent document permet d'identifier les échantillons de prélèvement nécessaires aux contrôles des traces de plomb sur les différentes surfaces du bien après travaux de mise en conformité.

1. Rappel des références réglementaires

Le contrôle mentionné aux Articles L.1334-3 et R.1334-8 du code de la santé publique est effectué par un opérateur agréé par le préfet et sur commande de ce dernier, après signalement de la fin des travaux par le propriétaire. Le syndicat de copropriétaires ou par l'exploitant du local d'hébergement, ou au plus tard à l'issue du délai fixé par le préfet pour la réalisation des travaux.

L'inspection des lieux porte sur chaque unité de diagnostic des locaux telle que définie par l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et pour laquelle des travaux ont été prescrits. Il est vérifié que les travaux ont été réalisés conformément à la notification mentionnée à l'Article L.1334-2 du code de la santé publique, que les surfaces dégradées renfermant du plomb ont été traitées.

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	SGS
Nom du contact	Moréna Rolland-Monnet
Coordonnées	7 rue Jean Mermoz Courcouronnes 91031 Evry
Référence du rapport d'essai	EV23-31533.001
Date d'envoi des prélèvements	30/10/2025
Date de réception des résultats	07/11/2025

Liste des locaux visités

Locaux D0522a, D0522b, D0523

3. Méthodologie employée

Les prélèvements ont été réalisés selon l'arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb, et la norme NFX 46-032 diagnostic plomb méthodologie de mesure du plomb dans les poussières au sol.

4. Identification des prélèvements et résultats

Tableau des prélèvements (échantillons) :

Date du prélèvement	Identification prélèvement	Photos	Nature du sol / Etat du sol	Surface du gabarit
30/10/2025	Echantillon - 1		Encadrement fenêtre	0,10 m2
30/10/2025	Echantillon - 2		Poteau	0,10 m2
30/10/2025	Echantillon - 3		Poteau	0,10 m2
30/10/2025	Echantillon - 4		Sol	0,10 m2
30/10/2025	Echantillon - 5	Blanc	-	0,10 m2

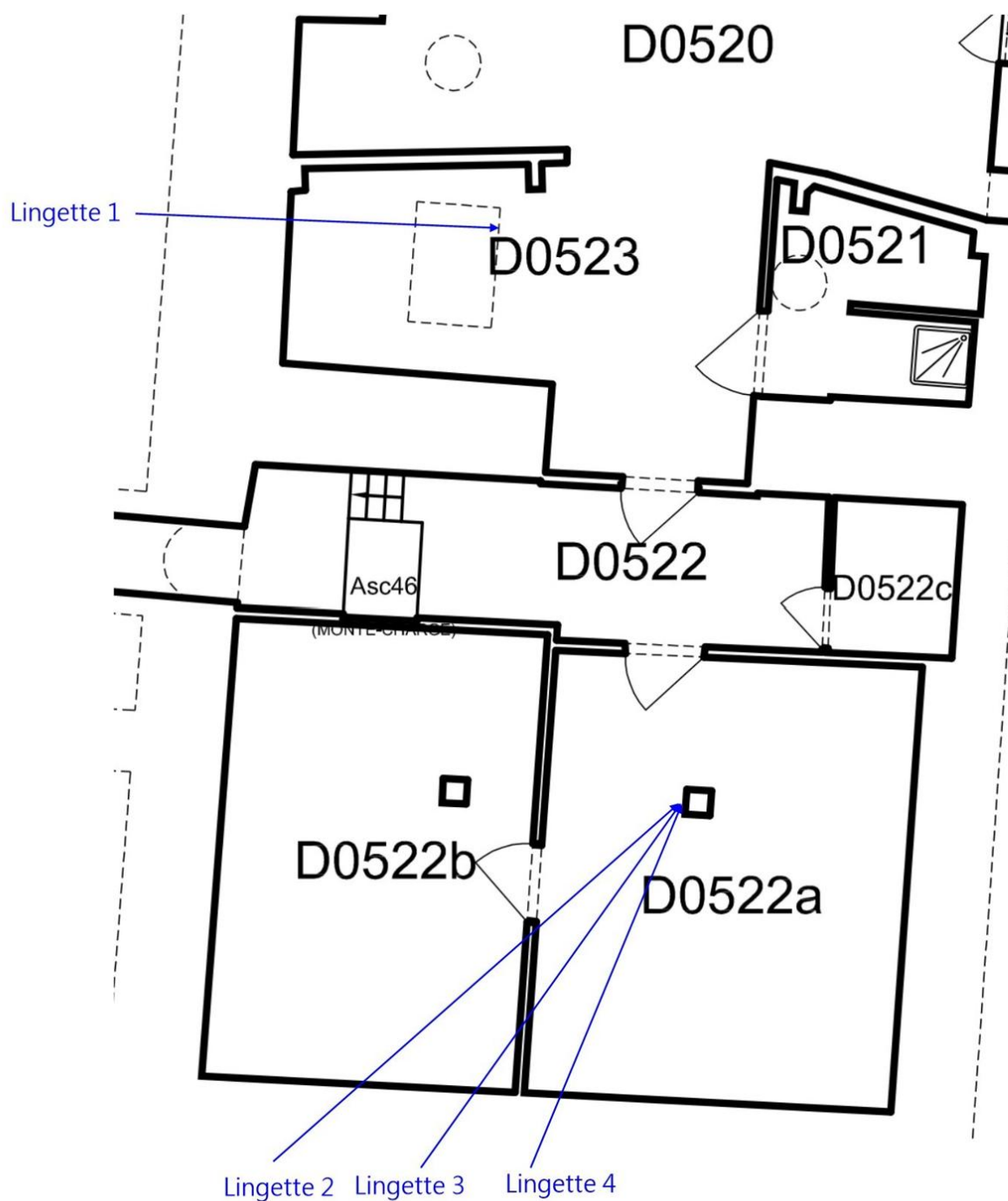
Tableau des résultats :

Identification prélèvement	Date de prélèvement	Date d'analyse de l'échantillon	Concentration surfacique ($\mu\text{g}/\text{m}^2$)	Commentaires
Echantillon - 1	30/10/2025	06/11/2025	<200 $\mu\text{g}/\text{cm}^2$	Résultats < 1000 $\mu\text{g}/\text{cm}^2$
Echantillon - 2	30/10/2025	06/11/2025	<200 $\mu\text{g}/\text{cm}^2$	Résultats < 1000 $\mu\text{g}/\text{cm}^2$
Echantillon - 3	30/10/2025	06/11/2025	<200 $\mu\text{g}/\text{cm}^2$	Résultats < 1000 $\mu\text{g}/\text{cm}^2$
Echantillon - 4	30/10/2025	06/11/2025	<200 $\mu\text{g}/\text{cm}^2$	Résultats < 1000 $\mu\text{g}/\text{cm}^2$
Echantillon - 5- Blanc	30/10/2025	06/11/2025	<200 $\mu\text{g}/\text{cm}^2$	Résultats < 1000 $\mu\text{g}/\text{cm}^2$

Conclusion de la mission :

Il n'a pas été relevé des concentrations surfaciques supérieur à la valeur limite de référence de 1000 $\mu\text{g}/\text{cm}^2$

5. Annexes





Accréditation
N° 1-6446
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

REFERENCES FOURNIES PAR LE CLIENT

Cde : SENAT-56312-RAATRPAT AF01472925

Reçu EVRY, le 04/11/2025 Prélevé le 30/10/25
Demandeur: JULIEN SALIVE
Nature: LINGETTE
Commentaire:

LABEXPERT SAS
128 bis AVENUE JEAN JAURES
Parc Capstone - Bât J1

94200 IVRY SUR SEINE
FRANCE

EVRY, le 07 - nov. - 25

RAPPORT D'ESSAI
EV25-25634

Page 1 of 3

Références Labo : EV25-25634.001

Références Client : P1

Description des éch :

INFORMATIONS RELATIVE AU PRELEVEMENT ET AUX ESSAIS PHYSICO-CHIMIQUES SUR SITE

INFORMATIONS RELATIVES A L'ANALYSE DE L'ECHANTILLON EN LABORATOIRE

	Commence	Résultats	Unités	Min	Max
ELEMENTS MINERAUX SUR LINGETTE	NF X 46-032				
SURFACE DE PRELEVEMENT (fournie par le client)	06/11/2025	0,10	m ²		
(Ev*) PLOMB ACIDO-SOLUBLE (par lingette)	06/11/2025	<20,00	µg/support		
(Ev) PLOMB ACIDO-SOLUBLE SURFACIQUE	06/11/2025	<200,00	µg/m ²		1 000

Références Labo : EV25-25634.002

Références Client : P2

Description des éch :

INFORMATIONS RELATIVE AU PRELEVEMENT ET AUX ESSAIS PHYSICO-CHIMIQUES SUR SITE

INFORMATIONS RELATIVES A L'ANALYSE DE L'ECHANTILLON EN LABORATOIRE

	Commence	Résultats	Unités	Min	Max
ELEMENTS MINERAUX SUR LINGETTE	NF X 46-032				
SURFACE DE PRELEVEMENT (fournie par le client)	06/11/2025	0,10	m ²		
(Ev*) PLOMB ACIDO-SOLUBLE (par lingette)	06/11/2025	<20,00	µg/support		
(Ev) PLOMB ACIDO-SOLUBLE SURFACIQUE	06/11/2025	<200,00	µg/m ²		1 000

Références Labo : EV25-25634.003

Références Client : P3

Description des éch :

INFORMATIONS RELATIVE AU PRELEVEMENT ET AUX ESSAIS PHYSICO-CHIMIQUES SUR SITE

INFORMATIONS RELATIVES A L'ANALYSE DE L'ECHANTILLON EN LABORATOIRE

	Commence	Résultats	Unités	Min	Max
ELEMENTS MINERAUX SUR LINGETTE	NF X 46-032				
SURFACE DE PRELEVEMENT (fournie par le client)	06/11/2025	0,10	m ²		
(Ev*) PLOMB ACIDO-SOLUBLE (par lingette)	06/11/2025	<20,00	µg/support		
(Ev) PLOMB ACIDO-SOLUBLE SURFACIQUE	06/11/2025	<200,00	µg/m ²		1 000



Accréditation
N° 1-6446
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

REFERENCES FOURNIES PAR LE CLIENT

Cde : SENAT-56312-RAATRPAT AF01472925

Reçu EVRY, le 04/11/2025 Prélevé le 30/10/25
Demandeur: JULIEN SALIVE
Nature: LINGETTE
Commentaire:

LABEXPERT SAS
128 bis AVENUE JEAN JAURES
Parc Capstone - Bât J1

94200 IVRY SUR SEINE
FRANCE

EVRY, le 07 - nov. - 25

RAPPORT D'ESSAI
EV25-25634

Page 2 of 3

Références Labo : EV25-25634.004

Références Client : P4

Description des éch :

INFORMATIONS RELATIVE AU PRELEVEMENT ET AUX ESSAIS PHYSICO-CHIMIQUES SUR SITE

INFORMATIONS RELATIVES A L'ANALYSE DE L'ECHANTILLON EN LABORATOIRE

	Commence	Résultats	Unités	Min	Max
ELEMENTS MINERAUX SUR LINGETTE	NF X 46-032				
SURFACE DE PRELEVEMENT (fournie par le client)	06/11/2025	0,10	m²		
(Ev*) PLOMB ACIDO-SOLUBLE (par lingette)	06/11/2025	<20,00	µg/support		
(Ev) PLOMB ACIDO-SOLUBLE SURFACIQUE	06/11/2025	<200,00	µg/m²		1 000

Références Labo : EV25-25634.005

Références Client : P5

Description des éch : BLANC

INFORMATIONS RELATIVE AU PRELEVEMENT ET AUX ESSAIS PHYSICO-CHIMIQUES SUR SITE

INFORMATIONS RELATIVES A L'ANALYSE DE L'ECHANTILLON EN LABORATOIRE

	Commence	Résultats	Unités	Min	Max
ELEMENTS MINERAUX SUR LINGETTE	NF X 46-032				
(Ev*) PLOMB ACIDO-SOLUBLE (par lingette)	06/11/2025	<20,00	µg/support		

LEA BRUGEL
CHARGÉE D AFFAIRES
(signature électronique)



Accréditation
N° 1-6446
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

REFERENCES FOURNIES PAR LE CLIENT

Cde : SENAT-56312-RAATRPAT AF01472925

Reçu EVRY, le 04/11/2025 Prélevé le 30/10/25
Demandeur: JULIEN SALIVE
Nature: LINGETTE
Commentaire:

LABEXPERT SAS
128 bis AVENUE JEAN JAURES
Parc Capstone - Bât J1

94200 IVRY SUR SEINE
FRANCE

EVRY, le 07 - nov. - 25

RAPPORT D'ESSAI
EV25-25634

Page 3 of 3

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole suivant : " (*) " (portée disponible sur www.cofrac.fr). L'usage par le client de la marque COFRAC figurant sur le rapport d'essais est interdit.

(Ev*) : Essai réalisé à SGS France EIHT (I&E) à Evry - COFRAC N° 1-6446

(Ev) : Essai réalisé à SGS France EIHT (I&E) à Evry

(P) : Paramètre physico chimique réalisé lors du prélèvement

En cas d'incident conduisant à rendre un ou plusieurs résultats non couverts par l'accréditation COFRAC, ceux-ci ne sont par conséquent, ni présumés conformes au référentiel d'accréditation ni couverts par les accords de reconnaissance internationaux. Dans ce cas, la transmission à un tiers ou l'affichage de ces résultats est interdit.

Le présent rapport d'essai comporte 3 page(s). Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Aucune modification ni altération ne pourra y être portée après communication. Si vous souhaitez incorporer dans vos documents un rapport d'essai, il doit être inclus entièrement.

Le présent rapport ne concerne que le produit soumis aux essais et est émis par la Société conformément à ses conditions Générales de Services (disponibles sur www.sgs.com/en/terms-and-conditions/general-conditions-of-services-francais).

Tout porteur de ce document est prévenu que les informations qu'il contient reflètent uniquement les constatations de la Société au moment de son intervention et, cas échéant, dans la limite des instructions du Client. La responsabilité de la Société est exclusivement engagée vis-à-vis de son Client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir toutes ses obligations légales et contractuelles.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de poursuites judiciaires.

Si le prélèvement n'est pas réalisé par la structure SGS France division EIHT, les caractéristiques associées à l'échantillon ne sont pas de sa responsabilité. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité sur les résultats impactés par des informations fournies par le client.